



CHAMBRE DES COMMUNES  
HOUSE OF COMMONS  
CANADA

45<sup>e</sup> LÉGISLATURE, 1<sup>re</sup> SESSION

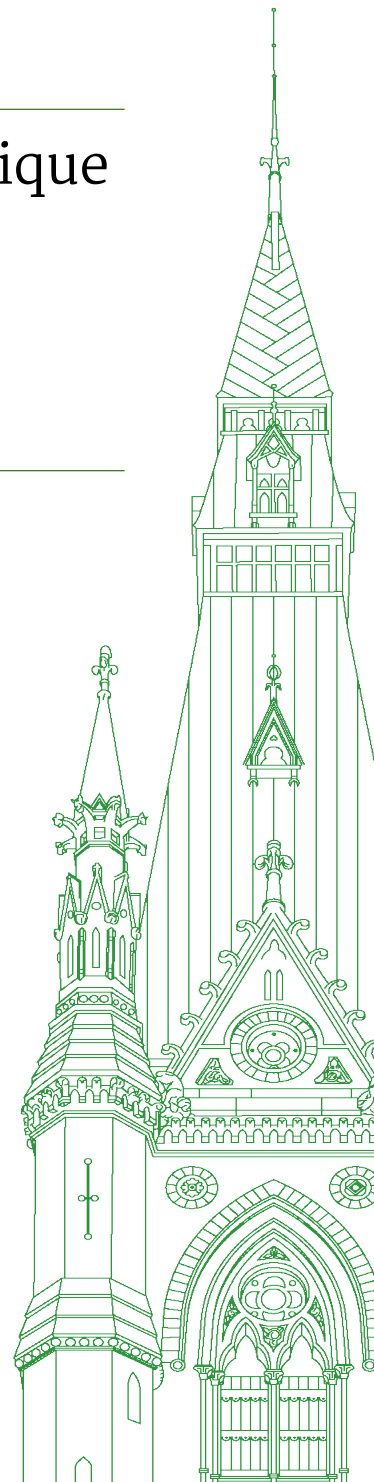
# Comité permanent de la sécurité publique et nationale

TÉMOIGNAGES

**NUMÉRO 046**

Le lundi 17 août 2026

Président : Jean-Yves Duclos





# Comité permanent de la sécurité publique et nationale

Le lundi 17 août 2026

• (1505)

[Traduction]

**Le vice-président (Frank Caputo (Kamloops—Thompson—Nicola, PCC)):** Bienvenue. Je constate qu'il y a quelques remplaçants.

[Français]

Bienvenue, monsieur Lemire.

[Traduction]

Bienvenue à tous les membres du Comité.

Je vais revenir à vous dans un instant, monsieur Lloyd.

Je souhaite la bienvenue à tous les participants.

Monsieur Battiste, bienvenue au Comité.

Je sais que notre intrépide président, Jean-Yves Duclos, aurait voulu être présent. Je tiens à souligner que j'ai eu un vol annulé et deux correspondances manquées hier, si bien que je suis heureux d'être ici. C'est une bonne chose que l'un de nous ait pu venir, car notre seconde vice-présidente n'est pas ici non plus.

Sur ce, je déclare la séance ouverte.

Bienvenue à la réunion n° 46 du Comité permanent de la sécurité publique et nationale de la Chambre des communes. Conformément à l'article 106(4) du Règlement, le Comité se réunit pour discuter d'une demande visant à étudier des allégations relatives au quartier général militaire de l'OTAN. Conformément au Règlement, la réunion d'aujourd'hui doit être tenue dans les cinq jours civils suivant le dépôt de la demande — et cela inclut les fins de semaine — afin que cette demande puisse être examinée.

Je tiens à préciser que le Comité se réunit aujourd'hui pour décider s'il mènera ou non une étude sur la question soulevée dans la demande.

Pendant que nous discuterons de cette demande, les règles habituelles du débat s'appliquent. Par conséquent, le Comité n'est pas tenu de clore le débat. S'il décide d'étudier la question, il peut le faire selon les modalités et au moment de son choix.

Merci.

Monsieur Lloyd, la parole est à vous.

**Dane Lloyd (Parkland, PCC):** Merci, monsieur le président.

Je tiens à remercier mes collègues de tous les partis d'assister à cette réunion d'été extraordinaire pour discuter d'une question très importante. Je vais commencer par présenter une motion afin que tout le monde puisse en avoir une copie et ait l'occasion de l'examiner rapidement avant que je formule mes observations.

Cela, étant donné que:

1. en juillet 2026, Biwei Zhang, ressortissante canadienne et ancienne employée du gouvernement fédéral canadien, a été arrêtée par les autorités belges et accusée d'espionnage à la suite de son stage au quartier général militaire de l'OTAN en Belgique; et

2. ces allégations soulèvent de sérieuses questions quant à la manière dont une personne désormais accusée d'espionnage a pu avoir accès à l'une des alliances militaires les plus importantes du Canada, ainsi qu'aux processus de contrôle de sécurité, de partage d'informations et de surveillance qui étaient en place;

que le Comité permanent de la sécurité publique et nationale mène une étude visant à examiner les processus de contrôle de sécurité du Canada; que cette étude comprenne au moins six réunions et que le Comité invite les témoins suivants à comparaître:

i. le ministre de la Sécurité publique,

ii. le directeur du Service canadien du renseignement de sécurité,

iii. le commissaire de la Gendarmerie royale du Canada,

iv. le conseiller en matière de sécurité nationale et de renseignement auprès du premier ministre,

v. le commissaire à la transparence des influences étrangères, et;

vi. tout autre témoin jugé approprié par le Comité;

et que cette étude débute dans les 10 jours civils suivant l'adoption de la présente motion, et que le Comité fasse part de ses conclusions et recommandations à la Chambre.

C'est tout pour la motion. Je crois qu'elle sera distribuée dans les deux langues officielles à tous les membres du Comité.

Nous sommes réunis ici aujourd'hui dans le cadre de cette réunion d'été extraordinaire...

**Le vice-président (Frank Caputo):** Je vais vous interrompre ici, monsieur Lloyd, pour signaler que tout le monde devrait avoir la motion dans sa boîte de réception à l'heure actuelle.

Monsieur Lloyd, je suis ravi de vous céder la parole maintenant. Je sais qu'on avait demandé avant la réunion de disposer d'un peu de temps pour prendre connaissance de la motion. Je rappelle à tous les membres que, comme vous vous en souvenez sans doute lors de ma présence à la dernière réunion, je suis un peu à cheval sur les règles. Je veillerai rigoureusement au bon déroulement du débat relatif à cette réunion, conformément à l'article 106(4) du Règlement. Je vous prierais donc de veiller à ce que vos observations soient pertinentes à la question à l'étude.

Cela étant dit, les membres souhaitent-ils faire une pause maintenant?

Faisons une pause. Nous pourrions ainsi prendre en compte les remarques de M. Lloyd à la lumière de la motion qui vient d'être distribuée.

Prenons 10 minutes. Si vous avez besoin de plus de temps, veuillez me le faire savoir.

[Français]

J'ai une liste avec les noms suivants: Mme Kirkland, M. Au, M. Housefather et M. Ramsay.

[Traduction]

Je pense que c'est tout. Merci.

• (1505)

(Pause)

• (1525)

**Le vice-président (Frank Caputo):** Je pense que tout le monde a eu suffisamment de temps. Nous sommes désormais prêts à entendre les observations de M. Lloyd.

On vous écoute, monsieur Lloyd.

**Dane Lloyd:** Merci, monsieur le président.

Encore une fois, je tiens à remercier mes collègues de tous les partis d'avoir pris le temps, malgré un été chargé, de venir débattre de cette très importante question de sécurité nationale. Elle a vraiment été mise en lumière à la suite des récentes allégations concernant Mme Zhang, qui est une ressortissante canadienne et une ancienne employée du gouvernement fédéral. Elle travaillait au quartier général de l'OTAN et a été accusée par le gouvernement belge de s'être livrée à des actes d'espionnage.

Bien sûr, Mme Zhang a droit à l'application régulière de la loi, et il ne s'agit que d'allégations pour l'instant, mais je sais que mes concitoyens me disent... et les Canadiens sont à juste titre très inquiets après avoir vu, ces dernières années, de nombreux cas où des personnes ayant reçu des habilitations de sécurité nationale ont été reconnues coupables d'avoir commis des actes d'espionnage. Je pense notamment aux problèmes de sécurité au laboratoire de Winnipeg. Je pense à l'agent de la GRC récemment reconnu coupable d'avoir divulgué des secrets d'État et aux membres des Forces armées canadiennes qui font l'objet d'accusations en vertu de la Loi sur la défense nationale pour avoir dévoilé des secrets d'État.

Il est extrêmement important de veiller à ce que nos organismes de sécurité nationale utilisent les outils appropriés et prennent les mesures adéquates pour contrôler les personnes appelées à occuper des postes leur donnant accès à des secrets d'État, à des documents très secrets ou à des documents provenant de nos alliés. Je trouve très gênant que le Canada ait fait face à de telles allégations à plusieurs reprises. J'estime que cela nuit à notre réputation auprès de nos alliés.

La motion que nous avons présentée est très équilibrée. Elle vise à modifier le système d'habilitations de sécurité afin de veiller à ce que les Canadiens et nos alliés puissent avoir confiance que notre système fonctionne adéquatement pour garantir l'intégrité de notre sécurité nationale.

Je vais m'arrêter là. Merci, monsieur le président.

• (1530)

**Le vice-président (Frank Caputo):** Merci, monsieur Lloyd.

[Français]

La prochaine intervenante est Mme Kirkland.

[Traduction]

**Rhonda Kirkland (Oshawa, PCC):** Merci, monsieur le président.

Évidemment, j'appuie la motion et l'idée d'étudier ce qui se passe ici, même si ce n'est peut-être pas précisément cet exemple. Les allégations n'ont pas été prouvées devant les tribunaux, et le Comité ne va pas s'immiscer dans les procédures pénales en cours. Ce n'est pas notre rôle, mais nous avons la responsabilité d'examiner les processus de sécurité canadiens qui permettraient à cette situation de se produire.

Les Canadiens méritent de savoir, par exemple, quelle vérification de sécurité a été effectuée avant que cette personne se voie accorder l'accès à l'une des institutions militaires qui possèdent les renseignements les plus sensibles au monde. Nous devons savoir à quels renseignements une personne qui occupe ce poste a accès, si des renseignements de nature délicate peuvent avoir été compromis et quelles mesures peuvent être prises. Le ministre a dit qu'il voulait faire toute la lumière sur cette affaire, alors nous espérons que les membres du Comité sont d'accord pour dire que nous voulons connaître le fond de l'histoire.

Je trouve particulièrement préoccupant que les autorités belges, à la suite de préoccupations soulevées par la sécurité de l'OTAN, aient finalement procédé à l'arrestation. Les Canadiens doivent savoir si nos propres institutions ont manqué des signes avant-coureurs ou des signaux d'alarme. Quelles sont les pièces manquantes de ce casse-tête? Le premier ministre a déclaré que le gouvernement enquêtait sur l'emploi fédéral de cette personne et sur les processus de sécurité. Bien entendu, le ministre a également déclaré que les allégations étaient « assez graves » et qu'il voulait « faire toute la lumière sur cette affaire ».

Nous voulons simplement nous assurer que ce comité veille à ce que ces promesses débouchent sur des réponses claires. C'est vraiment ce que nous recherchons: protéger les Canadiens, protéger les renseignements sensibles et maintenir la confiance de tous nos alliés les plus proches.

**Le vice-président (Frank Caputo):** Je vous remercie, madame Kirkland.

Monsieur Au, vous avez maintenant la parole.

**Chak Au (Richmond-Centre—Marpole, PCC):** Monsieur le président, je suis en faveur de cette motion parce que cette question est très délicate pour la communauté sino-canadienne. Lorsqu'une situation de ce genre se produit, cela donne habituellement, et injustement, une mauvaise réputation aux Asiatiques, mais ces situations peuvent également se produire lorsque les responsables ne font pas leur travail. Les actions de quelques personnes ne devraient pas porter ombrage à toute une communauté, surtout lorsque des lacunes en matière de surveillance ou d'application de la loi peuvent avoir contribué au problème.

C'est pourquoi je pense que nous devons faire toute la lumière sur cette affaire, déterminer ce qui a mal tourné, demander des comptes aux responsables et prendre les mesures nécessaires pour éviter que cela se reproduise. Si ce genre de situation se reproduit, cela ne fera que diviser davantage nos communautés et causer des conflits et des désaccords au sein de nos propres communautés.

**Le vice-président (Frank Caputo):** Merci.

[Français]

Le prochain intervenant est M. Housefather.

**Anthony Housefather (Mont-Royal, Lib.):** Merci, monsieur le président.

C'est un plaisir d'avoir la chance de parler aujourd'hui.

[Traduction]

La première chose que je veux dire, c'est que je vais proposer un amendement que je suis sur le point d'envoyer au greffier. Je vais lire l'amendement.

Je propose:

Que la motion soit modifiée comme suit:

1. Que les mots « au moins » soient supprimés;
2. Que les mots « six réunions » soient remplacés par « trois réunions »;
3. Que tous les mots entre le mot « réunions » et les mots « et que le Comité fasse rapport des conclusions et recommandations à la Chambre » soient supprimés.

Monsieur le président, je viens de l'envoyer au greffier en anglais et en français. Je ne sais pas si vous voulez suspendre la séance à nouveau, afin que tout le monde puisse recevoir l'amendement. Le cas échéant, je me ferai un plaisir de m'exprimer sur l'amendement.

**Le vice-président (Frank Caputo):** Merci. Oui, nous allons suspendre brièvement la séance.

Je crois que la motion est probablement recevable, mais nous devrions vérifier.

Nous reprendrons la séance dans quelques instants.

Merci.

• (1530)

(Pause)

• (1545)

**Le vice-président (Frank Caputo):** Très bien, nous reprenons nos travaux.

Je tiens à remercier tous les partis de ce que je considère comme une grande collaboration jusqu'à présent. Je vous remercie d'utiliser le temps de manière efficace et judicieuse.

Techniquement, selon les règles, nous sommes censés discuter d'un élément dans chaque amendement, mais je crois que l'esprit de l'amendement est tel que nous pouvons traiter de tout dans ce seul amendement, si tout le monde est d'accord.

Monsieur Lloyd, je suppose que vous voulez intervenir au sujet de l'amendement.

**Dane Lloyd:** C'est exact, monsieur le président.

**Le vice-président (Frank Caputo):** Merci.

Puisque nous sommes saisis de l'amendement, M. Housefather a la parole s'il souhaite intervenir. Il y a encore MM. Ramsay et Lemire qui s'exprimeront sur la motion initiale, mais nous devons commencer une nouvelle liste d'intervenants à ce sujet. Sur la nouvelle liste, j'ai M. Lloyd, puis M. Lemire.

[Français]

Le dernier intervenant sera M. Ramsay.

[Traduction]

Monsieur Ramsay, vous avez la parole pour un rappel au Règlement.

**Jacques Ramsay (La Prairie—Atateken, Lib.):** Je crois que ma vidéo ne fonctionne pas, car il est affiché...

Le problème a été corrigé en ce moment même. D'accord, elle est désactivée. Merci.

**Le vice-président (Frank Caputo):** D'accord, c'est bien. S'agissait-il de votre rappel au Règlement ou d'un rappel au Règlement de fond?

**Jacques Ramsay:** Non, tout est correct. Merci.

**Le vice-président (Frank Caputo):** D'accord.

Cela dit, pour que ce soit clair, nous sommes maintenant saisis de l'amendement de M. Housefather, et trois personnes souhaitent prendre la parole à ce sujet.

Monsieur Housefather, souhaitez-vous vous exprimer davantage sur votre amendement?

**Anthony Housefather:** Oui, parce que je ne l'ai pas encore fait.

**Le vice-président (Frank Caputo):** Allez-y.

**Anthony Housefather:** Merci, monsieur le président.

Je pense que c'est une tentative de collaboration. Il est regrettable que la motion n'ait pas été communiquée, ou du moins pas aux membres libéraux du Comité, avant la réunion. Nous aurions alors pu en discuter au préalable et essayer de déterminer son contenu.

Ce que nous proposons essentiellement, c'est de prévoir trois réunions au lieu de six. Six réunions semblent beaucoup pour le Comité avant de savoir où cette étude mènera. Si le Comité souhaite tenir d'autres réunions après les trois, il peut toujours décider de le faire.

Il n'y a pas eu de discussion entre les trois partis sur les témoins qui devraient comparaître devant le Comité.

[Français]

Il est sûr et certain que le ministre de la Sécurité publique va être un témoin. Je crois qu'il n'y a aucune objection de qui que ce soit à ce qu'il soit là, mais je crois qu'il devrait y avoir une discussion entre le président du Comité et les deux vice-présidents du Comité pour décider des témoins.

C'est la même chose pour le calendrier et l'ordre du jour. Je préfère laisser au président du Comité le soin de collaborer avec les vice-présidents. Après, ils pourront voir avec les autres membres du Comité quand ils sont disponibles. Je préfère laisser au président du Comité le soin de collaborer avec les autres partis et de ne pas simplement accepter la proposition d'un parti qui n'a pas travaillé avec les deux autres partis pour préparer sa motion et qui veut que, dans les 10 prochains jours, le Comité commence l'étude alors que la plupart d'entre nous ont des calendriers déjà pleins parce que nous n'avions pas prévu qu'il y aurait des réunions.

[Traduction]

Monsieur le président, c'est en gros ce que je voulais dire. J'encourage tout le monde à appuyer cet amendement, car je pense que si nous le faisons, nous partirons d'ici à une heure raisonnable aujourd'hui. Merci.

• (1550)

**Le vice-président (Frank Caputo):** Je vous remercie, monsieur Housefather.

Monsieur Lloyd, vous avez la parole.

**Dane Lloyd:** J'aimerais céder la parole à notre ami, M. Lemire, pour entendre ce qu'il a à dire, puis j'aimerais reprendre la parole.

**Le vice-président (Frank Caputo):** Monsieur Lemire, on vous écoute.

[Français]

**Sébastien Lemire (Abitibi—Témiscamingue, BQ):** Merci, monsieur le président.

D'abord, je vous félicite pour vos efforts en français: c'était remarquable. On voit que les cours portent fruit.

Par ailleurs, l'enjeu est évidemment important. Il est très délicat. La réputation canadienne en matière de sécurité internationale est en jeu. Évidemment, on peut se questionner sur les processus et les lacunes, et il est fondamental de le faire. C'est pour ça que le Bloc québécois a appuyé cette demande de réunion faite en vertu de l'article 106(4) du Règlement.

Nous sommes aussi d'accord avec l'amendement libéral qui propose de limiter le nombre de rencontres à trois. Ça m'apparaît convenable. Cependant, un élément semble important, et M. Housefather l'a mentionné aussi: le fait que le ministre de la Sécurité publique puisse être présent. Je ne retirerais pas ça de la motion. Peut-être que ça doit être fait par sous-amendement, mais nous maintiendrons le point i) afin que le ministre de la Sécurité publique soit présent.

Pour ce qui est de l'échéancier, ça peut être en septembre, mais il ne faut pas que les travaux du Comité soient retardés. Nous avons notamment deux rapports importants, dont un sur les petits ports qui tient beaucoup à cœur à Mme DeBellefeuille. Il serait important que ces rapports puissent être adoptés très rapidement quand les travaux vont recommencer.

Donc, le Bloc québécois n'est pas opposé au fait de commencer plus tôt, avant la reprise des travaux. Cependant, ce qui est important, c'est d'avoir trois rencontres et qu'on puisse questionner le ministre de la Sécurité publique.

**Le vice-président (Frank Caputo):** Je vous remercie de vos commentaires, monsieur Lemire.

[Traduction]

Monsieur Lloyd, vous avez la parole.

**Dane Lloyd:** Merci, et je remercie mes collègues de leurs interventions.

J'aimerais proposer un sous-amendement à cette motion afin que nous revenions au libellé selon lequel le ministre de la Sécurité publique sera présent et que nous réintroduisions également le libellé « tout autre témoin jugé approprié par le Comité ». Au lieu de « et que cette étude débute dans les 10 jours civils suivant l'adoption de cette motion », nous dirions « que cette étude soit entreprise en priorité au retour de la Chambre ».

Je pense que ces amendements couvrent ce que les conservateurs aimeraient voir. Évidemment, j'aurais aimé qu'il y ait six réunions à ce sujet et que le Comité commence cette étude de toute urgence, car il s'agit d'une question d'actualité sur laquelle nous nous penchons en ce moment. Comme mon collègue du Bloc l'a dit, nous avons également un certain nombre de rapports très importants à examiner à l'automne. Le temps est très limité et très important pour le Comité, et je ne voudrais pas que les Canadiens croient qu'il ne prend pas cette question de sécurité nationale très au sérieux et qu'il n'est pas disposé à y consacrer plus de temps avant la reprise des travaux de la Chambre à la fin de septembre. Cependant,

compte tenu de la réalité politique actuelle, je vais proposer ce sous-amendement.

**Le vice-président (Frank Caputo):** Je vous remercie, monsieur Lloyd.

Il y a eu beaucoup de collaboration entre les partis. Je crois comprendre que le sous-amendement a été adopté.

(Le sous-amendement est adopté.)

**Le vice-président (Frank Caputo):** Nous allons reprendre le débat sur l'amendement principal.

Monsieur Ramsey, avez-vous levé la main pour intervenir au sujet de l'amendement modifié? Allez-y, je vous prie.

[Français]

**Jacques Ramsay:** Principalement, je veux confirmer ce qui vient d'être dit. Je pense que, dans la mesure où l'étude prévoit d'examiner les processus de contrôle de sécurité du Canada, ça doit être fait avec une certaine urgence. J'aurais eu des réserves si ça avait été pour examiner le cas particulier qui est mentionné dans le préambule, puisque les conclusions de l'enquête sur ce cas ne sont pas disponibles actuellement et qu'il aurait pu paraître prématuré de vouloir étudier quelque chose dont on ne connaît pas les principales conclusions.

Cependant, dans la mesure où on veut plutôt examiner les processus de contrôle de sécurité du Canada, je crois que je suis d'accord avec le sous-amendement et l'amendement. Je suis convaincu que le président, les vice-présidents et les autres membres du Comité pourront s'entendre sur un calendrier accéléré.

• (1555)

**Le vice-président (Frank Caputo):** Merci, monsieur Ramsay.

[Traduction]

Y a-t-il d'autres interventions sur les amendements?

J'ai l'impression qu'il y a consensus sur les amendements. Ai-je raison? Je suppose que nous y sommes tous favorables.

(L'amendement modifié est adopté.)

**Le vice-président (Frank Caputo):** D'accord. Passons à la motion modifiée.

Quelqu'un a-t-il besoin que je lise la motion modifiée aux fins du compte rendu?

**Sima Acan (Oakville-Ouest, Lib.):** Oui, s'il vous plaît.

**Le vice-président (Frank Caputo):** D'accord. Je le ferai en anglais. Si quelqu'un a besoin de plus de temps, veuillez nous le faire savoir.

La motion modifiée se lit comme suit:

Que, étant donné que:

1. en juillet 2026, Biwei Zhang, ressortissante canadienne et ancienne employée du gouvernement fédéral canadien, a été arrêtée par les autorités belges et accusée d'espionnage à la suite de son stage au quartier général militaire de l'OTAN en Belgique; et
2. ces allégations soulèvent de sérieuses questions quant à la manière dont une personne désormais accusée d'espionnage a pu avoir accès à l'une des alliances militaires les plus importantes du Canada, ainsi qu'aux processus de contrôle de sécurité, de partage d'informations et de surveillance qui étaient en place;

que le Comité permanent de la sécurité publique et nationale mène une étude visant à examiner les processus de contrôle de sécurité du Canada; que cette étude comprenne trois réunions; que le Comité invite le ministre de la Sécurité publique à comparaître; que cette étude soit entreprise en priorité; et que le Comité fasse part de ses conclusions et recommandations à la Chambre.

Monsieur Lloyd, je crois que quelque chose a attiré votre attention. Cela a également attiré mon attention.

**Dane Lloyd:** Oui, c'est « tout autre témoin jugé approprié par le Comité... ».

**Le vice-président (Frank Caputo):** D'accord, nous l'ajouterons après « soit entreprise en priorité ».

**Dane Lloyd:** Non, c'est avant.

**Le vice-président (Frank Caputo):** C'est avant « soit entreprise en priorité »?

**Dane Lloyd:** C'est après « le ministre de la Sécurité publique ».

**Le vice-président (Frank Caputo):** D'accord. Je suis désolé. C'est « et tout autre témoin... ».

**Dane Lloyd:** C'est le libellé de la motion initiale.

**Le vice-président (Frank Caputo):** D'accord. Je suppose que cela ne pose aucun problème.

Y a-t-il d'autres interventions sur la motion modifiée que je viens de lire?

Non. D'accord, je pense qu'il y a un consensus autour de la table, n'est-ce pas?

(La motion modifiée est adoptée.)

[Français]

**Le vice-président (Frank Caputo):** Je vous remercie beaucoup de votre coopération.

[Traduction]

Je tiens à dire aux députés que c'est vraiment agréable à voir. Cela me facilite beaucoup la tâche en tant que vice-président.

Je tiens également à remercier le personnel de soutien, les interprètes et les greffiers. Merci beaucoup d'être ici.

Sur ce, la séance est levée.

---







Publié en conformité de l'autorité  
du Président de la Chambre des communes

### PERMISSION DU PRÉSIDENT

---

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

---

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :  
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of  
the House of Commons

### SPEAKER'S PERMISSION

---

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

---

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>